



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2020-226

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

PREF 13

13-2020-09-10-060 - ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
PROFESSIONNEL POUR LA TITULARISATION D'AGENTS CONTRACTUELS
HANDICAPES DANS LES CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET DES
ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE
L'OUTRE-MER (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2020-09-10-003 - Récompenses pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 6

PREF 13

13-2020-09-10-060

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
PROFESSIONNEL POUR LA TITULARISATION
D'AGENTS CONTRACTUELS HANDICAPES DANS
LES CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS
ET DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Ressources Humaines
Mission « Parcours Professionnels »**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY PROFESSIONNEL POUR LA TITULARISATION
D'AGENTS CONTRACTUELS HANDICAPES DANS LES CORPS DES SECRÉTAIRES
ADMINISTRATIFS ET DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET
DE L'OUTRE-MER**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Cote D'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 8 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches du Rhône, ou son représentant, est nommée président du jury professionnel pour la titularisation des agents contractuels handicapés dans les corps des secrétaires administratifs et des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer recrutés au titre de 2019.

Article 2 : Sont nommées en qualité de membre du jury :

- Mme Christiane CHARLOIS, Correspondante Handicap à la préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- M. Florent RISACHER , Chef du Bureau des Ressources Humaines à la préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- Mme Audrey ROBERT, Directrice adjointe des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2020

Pour le préfet
et par délégation
la Directrice adjointe des ressources
humaines

SIGNE

Émeline GUILLIOT

« Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication »

Place Félix Baret – CS 80001 - 13282 MARSEILLE CEDEX 06 - Tél . : 04 84 35 40 00

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2020-09-10-003

Récompenses pour acte de courage et de dévouement



**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 28 avril 2020 en portant secours à une personne tombée à l'eau dans le canal de Craponne sur la commune d'Eyguières (13) ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1

Une récompense pour acte de courage et de dévouement est décernée aux sapeurs-pompiers volontaires de la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

MÉDAILLE DE BRONZE

M. CIRY-NIVET Alban, sergent au centre de secours d'Eyguières

LETTRE DE FÉLICITATIONS

M. CHRISTY Axel, sapeur-pompier de 2ème classe au centre de secours d'Eyguières

M. RICHAUD Christophe, sergent-chef au centre de secours d'Eyguières

Article 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Marseille, le 10 septembre 2020

Le préfet,

signé

Christophe MIRMAND